

LIT COMMUN, COMPTES SÉPARÉS!

Vous avez été près de 200 personnes à répondre à notre coup de sonde sur le mariage. Pourquoi se marier, comment prévenir les bons et les mauvais jours? En résumé, vous vous mariez majoritairement par amour, vous tenez à votre autonomie, vous connaissez peu vos droits en matière de prévoyance en cas d'union

Avec le partenariat de  **Retraites Populaires**



VOUS ÊTES TRÈS PEU À AVOIR CHOISI UN STATUT D'INDÉPENDANTE (9%). ET CE N'EST PAS LIÉ À VOTRE SITUATION MARITALE

Le sondage montre que le statut d'indépendant n'est pas lié à un changement d'état civil ou de vie, mais plutôt à un état d'esprit; il s'agit d'exploiter une passion, d'exercer sa liberté et son autonomie. L'enquête révèle qu'il y a une certaine égalité entre le choix d'une prévoyance professionnelle ou individuelle. En fonction de vos moyens financiers, de votre situation familiale et du revenu escompté, un choix devra s'opérer entre les deux solutions de prévoyance. L'affiliation facultative à une caisse de pension visera à garantir des rentes pour vos proches, pour vous-même en cas de coup dur, ainsi qu'à la retraite. Elle offre l'avantage d'effectuer des rachats pour améliorer votre pension de personne retraitée et par la même occasion de diminuer votre charge fiscale. Quant à la prévoyance privée, elle offre une flexibilité totale permettant de correspondre précisément aux prestations que vous désirez assurer.

43% D'ENTRE VOUS AVEZ REPRIS UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE APRÈS UNE PAUSE PROFESSIONNELLE

Vous êtes 43% à avoir repris une activité professionnelle après une pause liée à l'arrivée d'un enfant, un divorce ou un grand voyage. Mais 57% à y avoir renoncé. Reprendre une activité professionnelle après une pause de plusieurs mois, voire des années peut s'avérer un défi. Durant cette période, il est possible que vous ayez mis de côté les implications financières de cette pause sur vos prestations de retraite. Néanmoins, avec la reprise du travail, il sera important d'étudier les opportunités de rachat disponibles dans votre caisse de pension. Cela visera à améliorer vos rentes à la retraite et à bénéficier d'avantages fiscaux. Pour les personnes indépendantes, qui ne seraient pas affiliées à un 2^e pilier, il sera également judicieux de mettre en place une prévoyance individuelle adaptée à votre situation. Cela vous permettra d'envisager avec sérénité la retraite.

POUR PLUS DE 50% D'ENTRE VOUS, LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE EST MÉCONNU EN CAS DE DIVORCE ET DE SÉPARATION

Plus de la moitié des personnes interrogées nous confient ne pas être au courant de leurs droits en matière de prévoyance en cas de séparation et divorce. À noter que nous parlons ici de la séparation dans le cadre d'un mariage, la question du concubinage étant traitée ci-contre. Durant la séparation, les droits de chaque conjoint restent inchangés. L'AVS sera splittée jusqu'à l'année précédant la prononciation du divorce, tandis que pour les caisses de pension, c'est le jour de l'introduction de la procédure du divorce qui sera pris en compte pour le partage des avoirs acquis par les deux conjoints durant le mariage. En ce qui concerne la prévoyance privée, chacun récupère son capital épargné, sauf autre décision du juge.

Les réponses ont été analysées par Emilia Oliveira, Valentine Tornare, conseillères, ainsi que Sandrine Duvoisin, responsable de la clientèle privée à Retraites Populaires

60% D'ENTRE VOUS CONSIDÉREZ QUE LE MARIAGE EST PLUS FAVORABLE QUE LE CONCUBINAGE POUR LA PRÉVOYANCE, SURTOUT EN CAS DE DÉCÈS D'UN DES PARTENAIRES

Deux tiers des personnes interrogées sont conscientes qu'avec le mariage/partenariat enregistré, le couple est mieux protégé en cas de décès. À ce jour, le concubinage n'est pas reconnu sur le plan fédéral, il n'y aura donc aucune rente versée au concubin de la part de l'AVS. En revanche, de plus en plus de caisses de pension reconnaissent ce statut, ce qui permet d'assurer une rente pour le concubin qui remplit les critères. Si cette reconnaissance n'est pas accordée, cela peut entraîner des situations difficiles. C'est pourquoi il est vivement recommandé de mettre en place une solution de prévoyance privée permettant une meilleure protection. Les aspects successoraux ne doivent pas non plus être négligés.

POUR PLUS DE LA MOITIÉ D'ENTRE VOUS, IL EST IMPORTANT D'ORGANISER INDIVIDUELLEMENT SA PRÉVOYANCE

Plus de la moitié des personnes interrogées nous confient s'occuper de façon individuelle de leur prévoyance. C'est bien normal car chaque individu alimente lui-même son compte AVS, qui est basé sur ses propres revenus, sa caisse de pension et son 3^e pilier. D'où l'importance de faire régulièrement un point sur sa propre prévoyance ou celle du couple, afin d'envisager l'avenir sereinement à chaque étape de vie.

70% DES FEMMES INTERROGÉES ONT RÉDUIT LEUR TAUX D'ACTIVITÉ À L'ARRIVÉE D'UN ENFANT

Environ 70% des femmes interrogées, ayant eu des enfants, ont réduit leur taux d'activité; il se situe en général entre 50 et 60%. Cette diminution a un impact significatif sur la prévoyance. D'abord, au niveau de l'AVS qui calcule la rente en fonction de la moyenne des revenus touchés pendant toute la carrière professionnelle. Puis au niveau de la LPP, qui ne reconnaît pas encore les taux d'activité partiels et dont les cotisations épargne seront par conséquent fortement réduites, voire inexistantes. Il est donc important de se constituer une épargne personnelle, par le biais d'un 3^e pilier, pour tenter de combler au mieux ces diminutions.

PRÈS DE 50% DES PERSONNES SONDÉES DISENT AVOIR ENVIE DE SE MARIER PAR AMOUR

Quelle joie de constater que le mariage est encore un acte d'amour pour près de la moitié des personnes sondées. Néanmoins, il apparaît clairement que certaines étapes de vie donnent une importance au mariage en raison de la protection qu'il offre. En cas d'invalidité ou de décès, le fait de pouvoir s'assurer mutuellement au sein du couple, de protéger ses enfants, avec des prestations telles que des rentes du 1^{er} et du 2^e pilier, constituent des motifs importants incitant les personnes à se marier. Ceci prend encore plus de sens lorsque l'on est propriétaire et que l'on veut protéger ses proches.

VOUS NOUS AVEZ RÉPONDU...

175 personnes ont répondu au sondage qui accompagnait notre dossier sur le mariage du 5 mai 2024. Sans surprise, vous êtes plutôt de sexe féminin (91%), on n'est pas le magazine des femmes de Suisse romande pour rien; 30% d'entre vous ont entre 30 et 39 ans, 23% entre 50 et 59 ans. Votre statut marital est aussi varié qu'il l'est dans la société: 34% des personnes ayant répondu sont mariées, 23% célibataires, 21% vivent en concubinage, 15% sont divorcées. Merci de prendre le temps de lire *Femina* en travaillant autant: 30% d'entre vous travaillez à 100% et 22% à 80%. Venons-en maintenant au vrai sujet: comment voyez-vous le mariage? Là aussi, les réponses sont à l'image de la vie: un mélange entre l'utile et l'agréable. 58% d'entre vous considèrent le mariage utile pour la gestion de la famille, 38% un moment magnifique à passer avec la famille et les amis. Le respect des traditions compte pour 31% d'entre vous, et seuls 6% considèrent que cette célébration perpétue un rite sexiste. Et si on passe outre et qu'on se lance dans l'aventure maritale, vous semblez très partagées: 18% imaginent se marier à la campagne, 13% à deux sur une plage; l'église reste attractive pour près de 20% des personnes mais vous êtes 26% à imaginer des choses plus originales. Enfin, la fiscalité des couples mariés vous irrite. Vous êtes 40% à la considérer comme un obstacle. On attend quoi au parlement?